Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260206-D202026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 6 FEVRIER 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

Date de la convocation : le 30 janvier 2026

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, C. CORRE, COURTIN, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX.

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre MONNIER

Pouvoir avait été donné par : Monsieur MONNIER à Monsieur LE GOFF

Secrétaire de Séance : M. Pascal BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 20/2026
REMUNERATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION DE L'ALSH DE JUILLET 2026

Monsieur GIRONDEAU fait savoir que la commission Jeunesse Animation propose que les rémunérations de la direction et des animateurs sous contrats de droit privé (Contrat d'engagement éducatif) de l'ALSH de juillet soient augmentées de 5 % afin de rester attractifs par rapport aux communes voisines.

La commission propose donc les rémunérations suivantes :

	Montant journalier	Nombre de jours travaillés
Direction adjointe	De 89 €/jour à 94 €	19 j + 2 j de préparation
Animateur breveté ou Staps	De 62 €/jour à 65 €	19 j + 2 j de préparation
Stagiaire BAFA	De 62 €/jour à 65 €	19 j+ 2 j de préparation
Animateur non diplômé	De 45 €/jour à 52 €	En cas de remplacement à effectuer
Supplément surveillant de baignade	1 prime mensuelle de 120,00 €	
Assistant sanitaire	1 prime mensuelle de 120,00 €	
Nuit camping	15,00 €/nuit	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les rémunérations proposées pour la direction et les animateurs contractuels de l'ALSH 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU.